

Question : Imposition des fonds de placement

(30 points)

Vous faites partie du comité fiscal de SBU, une banque domiciliée en Suisse. Afin d'être efficace, le président demande aux participants de préparer la réunion à l'avance. Dans ce contexte, vous avez reçu les questions suivantes.

a) M. Weber, un client de la banque, souhaite vendre des parts d'un fonds de placement suisse à Mme Klein, un autre client de la banque, sans que la banque n'intervienne de quelque manière que ce soit dans la transaction.

a1) Quelle taxe pourrait éventuellement être prélevée par la banque sur cette transaction? Expliquez. (2 points)

a2) Est-ce que cette transaction est sujette à cette taxe ? Expliquez. (2 points)

b) Agora Fund, un fonds d'investissement domicilié aux Bahamas et autorisé par la FINMA à être distribué en Suisse, exécute ses transactions sur des titres suisses par l'intermédiaire de la banque. Les contrôles effectués par l'audit interne ont révélé qu'aucune taxe n'a été facturée par la banque sur les transactions effectuées par ce fonds d'investissement sur des titres suisses. Est-ce correct? Expliquez. (4 points)

c) Zebra Fund, un organisme de placement collectif suisse agréé par la FINMA et investissant uniquement dans des titres suisses, décide de distribuer ses bénéfices aux investisseurs via un dividende de CHF 10 par action. Les bénéfices distribués ne comprennent que les dividendes reçus par Zebra Fund sur ses investissements.

Vous êtes informé que 2 clientes de la banque, Mme Weber, domiciliée en Suisse, et Natura SA, une société domiciliée en Suisse, détiennent chacune 100 parts de Zebra Fund.

c1) Quel est le traitement fiscal des dividendes reçus par Zebra Fund sur ses investissements? Expliquez. (4 points)

c2) Quel est le montant de cash distribué par le fonds d'investissement à Mme Weber et à Natura SA? Expliquez. (4 points)

c3) Quel sera le traitement fiscal des dividendes reçus par Mme Weber et Natura SA? Expliquez. (4 points)

d) Victor, un client suisse dont les actifs sont déposés chez SBU, détient 25 parts du Crocodile Fund, un fonds d'investissement domicilié à Jersey et géré par une société domiciliée à Genève. Victor s'est plaint que la banque avait fait une erreur sur le dividende payé par le fonds et crédité sur son compte. Ce dernier a été soumis à l'impôt anticipé suisse de 35%. Après quelques vérifications, vous considérez que cette transaction est correcte. Qu'expliquez-vous à Victor? (6 points)

e) Simba, un client suisse dont les actifs sont déposés chez SUB, transmet l'ordre de souscrire pour un montant de 1 million d'USD dans des parts du Bohemian Fund, un fonds de hedge funds domicilié aux Bahamas. Cette transaction est-elle soumise à une taxe particulière? Expliquez. (4 points)